



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2010/36  
18 décembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent-cinquantième session  
Genève, 9 -12 mars 2010  
Point 14.1 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN ET MISE AUX VOIX DE PROJETS DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES  
MONDIAUX ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS  
TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS**

Proposition du Rectificatif 1 au règlement technique mondial No 6  
(Vitrages de sécurité)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité \*/

Le texte reproduit ci-après a été recommandé par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa quatre-vingt-dix-septième session pour corriger le règlement technique mondial No. 6. Il a été établi sur la base du document informel GRSG-97-15 tel que reproduit dans le rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/76, par. 40). Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Exécutif (AC.3).

---

\*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Paragraphe 6.2.3.3.1, modifier comme suit:

«6.2.3.3.1. Quatre vitres pour chaque point d'impact.».

-----